Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260205-202601-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BOQUEHO**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**12**
VOTANTS	**14**

SEANCE du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire **le 27 janvier 2026** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : Nadia LE HEGARAT, Anne Hélène HALLET, Gaelle LE QUELLENNEC, Jean Marie TARTIVEL, Sébastien GARNIER, Elodie LE PAPE, Benjamin CHARLES, David LE BELLEGUY, Anne-Marie LE MOAL, Yann BISIAUX, Annabelle GUERITTE, Françoise ZURCHER

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Cédric TEFFO par Jean Marie TARTIVEL, Aurélie ROBIN par Anne-Marie LE MOAL

ETAIENT ABSENTS : Antoine LE GALL

INVITES :

SECRETAIRE DE SEANCE : , Anne Hélène HALLET

Délibération 2026-01
Régularisation du compte 4817

La commune de Boquého s'est engagée dans une politique de qualité des comptes locaux et a participé à l'expérimentation sur la synthèse de la qualité des comptes.

Cette analyse, réalisée par le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, a permis de constater des anomalies sur certains comptes. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260205-202601-DE

Présence d'un solde au compte 4817 à la balance de 7199€53. Des pénalités de remboursement anticipé d'emprunt ont été placées sur un compte 4817 en 2011 afin de procéder à leur étalement. Des annuités d'amortissement de ces pénalités ont été constatées jusqu'en 2018 puis ont cessé par la suite. A ce jour, l'étalement de charge devrait être terminé, il faut donc régulariser le compte 4817 par opération d'ordre non budgétaire (correction des erreurs sur exercice antérieur en situation nette).

La correction proposée est sans impact sur les résultats de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 4 voix en abstention

- Autorise le comptable public à créditer le compte 4817 par le débit du compte 1068 pour le montant de 7199€53.

Pour : 10	Abstention : 4	Contre :

Le 02 février 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nadia Le Hégarat

MAIRIE DE BOQUEHO (Côtes-d'Armor)